

Projet de site de compostage partagé dans votre commune

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le tri à la source des biodéchets* est rendu obligatoire par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC). Votre commune s'associe au SICTOM Nord Allier pour installer un site de compostage partagé. Ce site permettrait aux personnes ne pouvant composter de manière individuelle, de réduire leurs poubelles d'ordures ménagères tout en produisant du compost, de créer du lien social avec d'autres habitants, et de respecter la réglementation en vigueur.

Vous êtes intéressés ?

Laissez-nous vos coordonnées, nous vous recontacterons à la fin de cette enquête. À l'occasion de l'inauguration du site, vous bénéficierez d'une formation aux bonnes pratiques, et un bioseau vous sera remis.

NOM : _____ PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

NOMBRE DE PERSONNES COMPOSANT VOTRE FOYER : _____

TÉLÉPHONE : / / / /

MAIL : _____

Pour toute question, vous pouvez contacter le service communication du Sictom Nord Allier
au 04 70 46 77 19 ou à communication@sictomnordallier.fr

Merci de bien vouloir nous retourner cette enquête à :
communication@sictomnordallier.fr ou bien la déposer à l'accueil de votre mairie,
avant le 1^{er} mars 2024.

Merci de votre participation !

*biodéchets : déchets organiques comme les épluchures, restes alimentaires, thé, café, feuilles, branches...

